Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260623-DEL260623_10-DE

PLESCOP

Délibération du 23 juin 2026

26-06-23-10 : URBANISME – Engagement d'une procédure de déclassement du domaine public d'une emprise communale à Kérubé

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni le mardi 23 juin 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (28)** : LALYS Benoit, MOURAUD Françoise, LE BOULAIRE Arnaud, GUIHO Françoise, AUBREE Christophe, LETIEMBRE Isabelle, BALDESCHI Nicolas, FORGET Véronique, PENPENIC Bruno, MOUNY Joël, ALLEMANT Danielle, LE BOULGE Christine, PERTEL Hubert, GUIMARD Annie, POTTIER Laure, KIZIBOUKOU Jocelin, BOUET Matthieu, NICOLAS Cédric, LE KERNEC Charles, LE TRIONNAIRE Benoît, SELARD Anne-Audrey, RAUT Camille, MANIC Jeanne, LOUDUN Marie-Paule, RICHARD Antoine , GOALES Claire Emmanuel, BUSSON Philippe, CATTANT Catherine*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (1)** : DE KERMENGUY Anne-Charlotte à MOURAUD Françoise*

***Absents excusés : (0)** :*

***Secrétaire de séance :** Christophe AUBREE*

***Quorum (15) :** atteint*

Bruno PENPENIC lit et développe le rapport suivant :

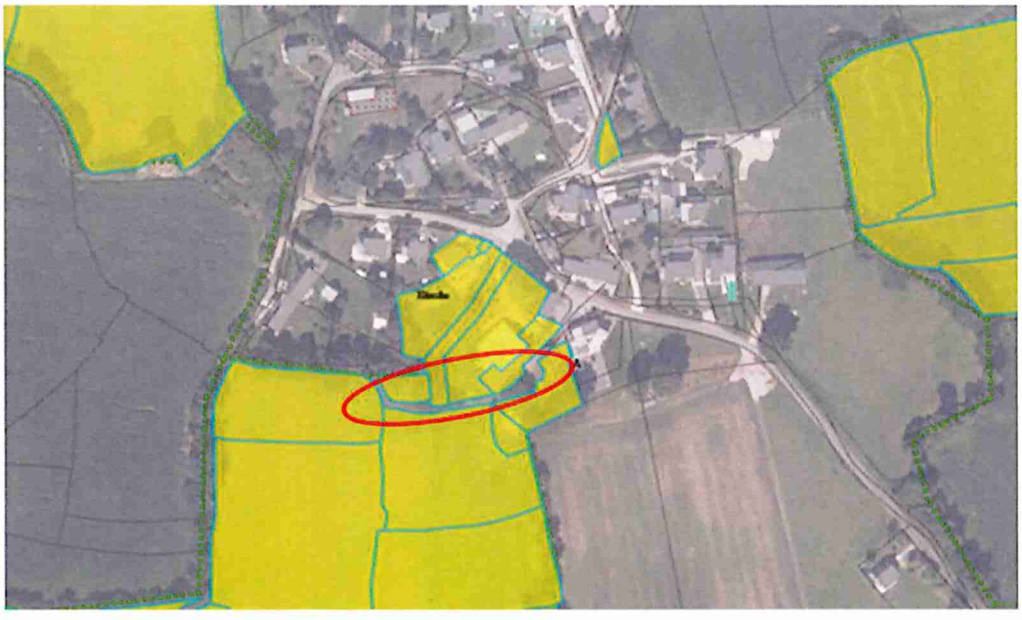
Monsieur Jacob Patrick, propriétaire de plusieurs parcelles au village de Kérubé, demande à la commune la possibilité de lui céder une emprise extraite d'un ancien chemin communal. Ce dernier n'existe plus sur le terrain, n'est donc plus emprunté et n'a plus aucun usage public.

Pour céder une telle emprise, celle-ci doit être désaffectée et déclassée du Domaine Public.

La commission « Urbanisme, travaux, environnement, sécurité » souhaite engager cette procédure.

Pour ce faire, l'article L 141-3 et suivants du code de voirie routière précise que le cas échéant, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Préalablement, il appartient au Maire de diligenter une enquête publique et de désigner par arrêté un commissaire enquêteur. L'arrêté précisera l'objet de l'enquête publique et les modalités de consultation.

Ainsi, Monsieur Le Maire prendra prochainement un arrêté pour l'ouverture de l'enquête publique.



Propriété de Monsieur JACOB — Emprise de chemin à céder

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260623-DEL260623_10-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme, travaux, environnement, sécurité en date du 21 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

- **Approuver l'engagement d'une procédure de déclassement du domaine public d'une emprise communale à Kérubé ;**
- **Acter que le Maire prendra un arrêté d'ouverture d'enquête publique prochainement ;**
- **Dire que le l'ensemble des frais afférent à ce dossier seront supportés par Monsieur Patrick JACOB (frais d'enquête publique, frais de géomètre, frais de notaire, etc.) ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.**

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Copie certifiée conforme

Le Maire
Benoit LALYS

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBRÉE

